

**Barreau du Québec
École du Barreau**

**États financiers
au 31 mai 2012**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Revenus et dépenses	4
Surplus investis en immobilisations et surplus libres	5
Surplus réservés	6
Flux de trésorerie	7
Bilan	8
Notes complémentaires	9 - 21
Renseignements supplémentaires	22 - 26



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil général de
Barreau du Québec

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Barreau du Québec – École du Barreau, qui comprennent le bilan au 31 mai 2012 et les états des revenus et dépenses, des surplus investis en immobilisations et surplus libres, des surplus réservés et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables

faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Barreau du Québec – École du Barreau au 31 mai 2012 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal

Le 25 septembre 2012

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Barreau du Québec – École du Barreau

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mai 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Revenus		
Subvention gouvernementale – ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec	2 767 177	2 715 620
Subvention gouvernementale – ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec – stages internationaux	180 000	130 000
Frais d'admission et d'inscription, et droits de scolarité	4 222 432	3 704 271
Documentation	828 717	719 076
Séances de reprise	131 967	94 336
Demandes de révision	2 708	3 002
Revenus nets de placements (note 11)	50 934	153 507
Autres	187 158	172 038
	<u>8 371 093</u>	<u>7 691 850</u>
Dépenses		
Direction de la formation	795 710	861 444
Service du programme et des évaluations	4 431 352	3 910 799
Service du stage et des activités étudiantes	463 832	512 564
Centre de Montréal	855 692	882 641
Centre de Québec	620 746	625 549
Centre d'Ottawa	283 817	267 059
Centre de Sherbrooke	506 688	447 616
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	414 969	423 195
Comités	82 843	81 365
	<u>8 455 649</u>	<u>8 012 232</u>
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses avant projets	(84 556)	(320 382)
Projets	(357 545)	(278 309)
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	<u>(442 101)</u>	<u>(598 691)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les revenus et dépenses.

Barreau du Québec – École du Barreau

Surplus investis en immobilisations et surplus libres

pour l'exercice terminé le 31 mai 2012

	2012				2011	
	Libres				Libres	
	Investis en immobilisations	Gains non réalisés (pertes non réalisées)	Non affectés	Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	669 534	(5 906)	176 028	170 122	839 656	1 265 329
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses (page 4)	(224 420) (a)		(217 681)	(217 681)	(442 101)	(598 691)
Reclassement à l'état des revenus et dépenses des pertes ou gains réalisés sur la cession de placements		23 824		23 824	23 824	97 595
Variations survenues au cours de l'exercice des pertes ou gains latents sur les placements disponibles à la vente		(20 821)		(20 821)	(20 821)	(69 577)
Virement des surplus réservés (page 6)			770 127	770 127	770 127	484 405
	<u>445 114</u>	<u>(2 903)</u>	<u>728 474</u>	<u>725 571</u>	<u>1 170 685</u>	<u>1 179 061</u>
Investissement en immobilisations	174 245		(174 245)	(174 245)		
Virement aux surplus réservés (page 6)			(400 127)	(400 127)	(400 127)	(339 405)
	<u>174 245</u>	<u>–</u>	<u>(574 372)</u>	<u>(574 372)</u>	<u>(400 127)</u>	<u>(339 405)</u>
Solde à la fin	<u>619 359</u>	<u>(2 903)</u>	<u>154 102</u>	<u>151 199</u>	<u>770 558</u>	<u>839 656</u>

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau Surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mai 2012

											2012	2011
	Financement des stades internationaux	Développement international	Variation de la charge de retraite	Site Internet et système de gestion	Plan de positionnement stratégique	Développement et mise à jour de programmes	Aménagements et plan de contingence	Recueil de politiques de gestion	Équipements audiovisuels	Réforme du programme	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	225 000	100 000	130 000	470 000	130 000	300 000	100 000		200 000		1 655 000	1 800 000
Virement des surplus libres (page 5)	53 876	337		102 996			2 918	40 000		200 000	400 127	339 405
	278 876	100 337	130 000	572 996	130 000	300 000	102 918	40 000	200 000	200 000	2 055 127	2 139 405
Virement aux surplus libres (page 5)	68 876	25 337		232 996	130 000	285 000	27 918				770 127	484 405
Solde à la fin	210 000	75 000	130 000	340 000	–	15 000	75 000	40 000	200 000	200 000	1 285 000	1 655 000

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mai 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(442 101)	(598 691)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	224 420	228 797
Gain sur la cession de placements	(23 824)	(97 595)
Augmentation de la subvention à recevoir	(2 947 177)	(46 302)
Diminution (augmentation) des créances diverses	(63 441)	13 214
Diminution (augmentation) des intérêts courus	(3 371)	8 945
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	17 692	(47 882)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	(75 716)	14 664
Augmentation des frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	127 933	133 197
Augmentation (diminution) de la provision pour charges locatives à payer	(2 973)	4 182
Diminution de la charge de retraite à payer	(143 902)	(31 106)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(3 332 460)</u>	<u>(418 577)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(235 916)	(390 787)
Cession de placements	224 281	2 308 114
Immobilisations	(174 245)	(65 527)
Avances au Fonds général du Barreau du Québec	1 778 503	(1 778 503)
Avances au Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec	(1 190)	1 630
Avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec	(2 101)	(3 677)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>1 589 332</u>	<u>71 250</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dû au Fonds général du Barreau du Québec	1 723 533	(108 048)
Dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec	(7 898)	(3 397)
Dû à la Fondation du Barreau du Québec	(675)	675
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>1 714 960</u>	<u>(110 770)</u>
Diminution de l'encaisse	(28 168)	(458 097)
Encaisse au début	<u>300 522</u>	<u>758 619</u>
Encaisse à la fin	<u><u>272 354</u></u>	<u><u>300 522</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau

Bilan

au 31 mai 2012

	2012	2011
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	272 354	300 522
Subvention à recevoir	3 103 479	156 302
Créances diverses (note 6)	90 045	26 604
Intérêts courus	6 453	3 082
Avances au Fonds général du Barreau du Québec, taux préférentiel moins 1,5 % (moins 1 % en 2011), soit 1,5 % (2 % en 2011)		1 778 503
Avances au Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec, taux préférentiel moins 1,5 % (moins 1 % en 2011), soit 1,5 % (2 % en 2011), encaissables sur demande	1 907	717
Avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec, taux préférentiel moins 1,5 % (moins 1 % en 2011), soit 1,5 % (2 % en 2011), encaissables sur demande	16 390	14 289
Frais payés d'avance	165 486	183 178
	3 656 114	2 463 197
Placements (note 7)	856 810	818 348
Immobilisations (note 8)	619 359	669 534
Charge de retraite (note 9)	6 777	
	5 139 060	3 951 079
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	384 308	460 024
Dû au Fonds général du Barreau du Québec, taux préférentiel moins 1,5 %, soit 1,5 %, remboursable sur demande	1 723 533	
Dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec, taux préférentiel moins 1,5 % (moins 1 % en 2011), soit 1,5 % (2 % en 2011), remboursable sur demande	66 755	74 653
Dû à la Fondation du Barreau du Québec, taux préférentiel moins 1 %, soit 2 % en 2011		675
Frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	867 173	739 240
Provision pour charges locatives à payer	41 733	44 706
	3 083 502	1 319 298
Charge de retraite à payer (note 9)		137 125
	3 083 502	1 456 423
SURPLUS		
Investis en immobilisations (page 5)	619 359	669 534
Libres		
Pertes non réalisées (page 5)	(2 903)	(5 906)
Non affectés (page 5)	154 102	176 028
	151 199	170 122
Réservés (page 6)	1 285 000	1 655 000
	2 055 558	2 494 656
	5 139 060	3 951 079

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2012

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'École du Barreau fait partie intégrante du Barreau du Québec. Elle est régie par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considérée comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts. L'École du Barreau est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'École du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'École du Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'École du Barreau a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les achats ou les cessions d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison sont comptabilisés à la date de transaction.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classée dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2012

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les pertes ou les gains latents relatifs aux actifs financiers disponibles à la vente dont les revenus de placements ne font pas l'objet d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à l'état des surplus investis en immobilisations et surplus libres jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier soit considérée comme durable. Lorsque l'École du Barreau cède un de ces placements ou lorsqu'il subit une baisse de valeur durable, le gain ou la perte cumulé présenté à l'état des surplus investis en immobilisations et surplus libres est alors reclassé à l'état des revenus et dépenses au poste Revenus nets de placements.

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les créances diverses, la subvention à recevoir, les avances au Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec et les avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec sont classées dans la catégorie des prêts et créances. Les comptes fournisseurs et charges à payer, les frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation, la provision pour charges locatives à payer, le dû au Fonds général du Barreau du Québec et le dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec sont classés comme autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés à l'état des revenus et dépenses au poste Revenus nets de placements.

Constatation des revenus

L'École du Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. L'amortissement de l'escompte ou de la prime sur obligation est calculé selon la méthode de l'intérêt réel. Les dividendes sont constatés à compter de la date ex-dividende. Les revenus de fonds communs de placement sont constatés à compter de la date de la déclaration par les fiduciaires. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de la cession de placements.

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec sont comptabilisés en fonction de montants autorisés et sont confirmés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2012

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les revenus de frais d'admission et d'inscription, de droits de scolarité, de documentation, de séances de reprise et de demandes de révision sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis, que les montants sont déterminés, qu'il y a entente entre les parties et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et ceux pour l'exercice subséquent sont présentés comme revenus perçus par anticipation au passif.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'École du Barreau dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'École du Barreau ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	10 ans
Logiciels	5 ans
Téléphonie	10 ans
Aménagement des locaux – autres	Durée restante des baux, 6 ans, 5 ans et 3 ans

Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec

Les frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec ne peuvent excéder la norme statutaire de 6 % des dépenses de l'École du Barreau.

Juste valeur des placements

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur des placements :

- La juste valeur des quotes-parts des bons du Trésor, des obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes et des créances hypothécaires canadiennes a été établie selon les taux de rendement du marché. La juste valeur des quotes-parts des fonds communs de placement en obligations canadiennes, des fonds communs d'actions canadiennes et de fonds communs d'actions mondiales a été établie selon le dernier cours acheteur.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2012

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Opérations entre apparentés

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties. L'École de sténographie judiciaire du Québec est une entité contrôlée par le Barreau du Québec.

Conversion de devises

Les comptes en devises sont convertis en dollars canadiens comme suit :

- L'encaisse et les placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan;
- Les revenus sont convertis au taux moyen mensuel.

Les gains et les pertes sont inclus dans les revenus et dépenses de l'exercice.

Régimes de retraite

L'École du Barreau comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations déterminées des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. À cette fin, l'École du Barreau a adopté les conventions suivantes :

- L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 % des obligations au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite est de 13 ans (13 ans en 2011).

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2012

3 - INFORMATIONS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Gain sur la cession de placements	23 824	97 595
Revenus d'honoraires de gestion – École de sténographie judiciaire du Québec	–	2 928
Revenus d'intérêts sur les avances inter-entités	5 312	–

4 - RÉSERVE POUR AUTOPROTECTION DES DIRIGEANTS

L'École du Barreau ne souscrit pas d'assurance pour couvrir le risque de responsabilité afférent à ses activités institutionnelles et à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Le Barreau du Québec a souscrit une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'entités sans but lucratif pour une protection maximale de 10 000 000 \$ par réclamation ou par an qui assure notamment l'École du Barreau, sans contrepartie financière de la part de celle-ci.

5 - CHARGES LOCATIVES

Les charges locatives incluent une charge établie dans le cours normal des activités et mesurée à la valeur d'échange de 440 021 \$ du Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (464 903 \$ en 2011). De plus, les charges locatives incluent de l'amortissement de l'aménagement des locaux au montant de 43 045 \$ (40 647 \$ en 2011).

6 - CRÉANCES DIVERSES

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Droits de scolarité	10 467	7 095
Taxes à la consommation à recevoir	12 200	3 285
Redevances à recevoir	65 646	16 224
Autres	1 732	
	<u>90 045</u>	<u>26 604</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2012

7 - PLACEMENTS À LONG TERME

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Quote-part de 2,77 % (2,71 % en 2011) des bons du Trésor, des obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mai 2012 de 3,4 % (4,01 % en 2011), échéant de juin 2012 à mars 2046 (juin 2012 à juin 2044 en 2011) (coût 258 742 \$; 254 204 \$ en 2011)	267 039	245 452
Quote-part de 2,11 % en 2011 des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA) (coût de 57 818 \$ en 2011)		56 607
Quote-part de 3,92 % en 2011 des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA) (coût de 190 983 \$ en 2011)		181 055
Quote-part de 3,92 % en 2011 de bons du Trésor de gouvernements provinciaux canadiens libellés en dollars américains détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), taux de rendement effectif au 31 mai 2011 de 0,4 % (coût de 2 905 \$ en 2011)		2 469
Quote-part de 2,77 % (3,14 % en 2011) des fonds communs de placement en obligations canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA) (coût 276 256 \$; 250 346 \$ en 2011)	295 611	258 060
Quote-part de 2,77 % (3,14 % en 2011) des créances hypothécaires canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), 4,449 % à 5,441 % (4,449 % à 5,441 % en 2011), échéant de mars 2014 à novembre 2016 (mai 2012 à juin 2022 en 2011) (coût 17 903 \$; 31 785 \$ en 2011)	20 294	35 837

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2012

7 - PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Quote-part de 3,13 % d'un fonds commun d'actions canadiennes détenu conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA) (coût 119 149 \$; 36 513 \$ en 2011)	102 297	38 868
Quote-part de 3,13 % d'un fonds commun d'actions mondiales détenu conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA) (coût 187 663 \$; 0 \$ en 2011)	171 569	
	<u>856 810</u>	<u>818 348</u>

8 - IMMOBILISATIONS

	<u>2012</u>			
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Coût non amorti</u>	<u>Amortissement de l'exercice</u>
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	215 638	115 321	100 317	81 372
Équipement informatique	25 058	9 392	15 666	10 303
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	430 451	166 602	263 849	43 045
Aménagement des locaux – autres	367 279	235 427	131 852	48 155
Logiciels	90 696	25 920	64 776	35 417
Téléphonie	61 284	18 385	42 899	6 128
	<u>1 190 406</u>	<u>571 047</u>	<u>619 359</u>	<u>224 420</u>
				<u>2011</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Coût non amorti</u>	<u>Amortissement de l'exercice</u>
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	338 948	225 175	113 773	96 291
Équipement informatique	8 969	4 940	4 029	8 760
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	405 112	123 557	281 555	40 647
Aménagement des locaux – autres	364 700	187 271	177 429	47 422
Logiciels	120 615	76 894	43 721	29 549
Téléphonie	61 284	12 257	49 027	6 128
	<u>1 299 628</u>	<u>630 094</u>	<u>669 534</u>	<u>228 797</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2012

9 - RÉGIMES DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien de régimes contributifs de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, incluant l'École du Barreau du Québec, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ces régimes pourvoient au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et la juste valeur des actifs des régimes sont déterminées en date du 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation des régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2010, et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'année 2012 en date du 31 décembre 2011.

Le Barreau a mis en place un régime à cotisations déterminées depuis le 1^{er} janvier 2012. Tous les nouveaux employés embauchés à partir de cette date devront participer à ce régime.

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite et des montants inscrits dans les états financiers

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées		
Solde au début	37 913 000	33 412 300
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 391 200	1 154 400
Cotisations des salariés	989 800	955 600
Intérêts débiteurs	2 204 400	2 136 400
Prestations versées	(1 533 900)	(1 111 700)
Modifications au régime	41 700	900
Pertes actuarielles	2 903 100	1 365 100
Solde à la fin	<u>43 909 300</u>	<u>37 913 000</u>
Actifs des régimes		
Solde au début	31 810 100	27 710 000
Cotisations de l'employeur	3 129 700	2 060 000
Cotisations des salariés	989 800	955 600
Prestations versées	(1 533 900)	(1 111 700)
Rendement réel des actifs des régimes	3 015 100	2 196 200
Solde à la fin	<u>37 410 800</u>	<u>31 810 100</u>
Situation de capitalisation – déficit	(6 498 500)	(6 102 900)
Pertes actuarielles nettes non amorties	6 645 700	5 161 200
Coût non amorti des services passés	149 700	166 100
Obligations transitoires non amorties	(261 300)	(313 500)
Passif au titre des prestations constituées	<u>35 600</u>	<u>(1 089 100)</u>
Quote-part du Barreau du Québec – École du Barreau inscrite à titre de charges de retraite à payer	<u>(6 777)</u>	<u>137 125</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2012

9 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Composition des actifs des régimes de retraite

La composition des actifs des régimes de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 mars de chaque année, se présente comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	%	%
Catégorie d'actifs		
Actions		
Canadiennes	16,24	27,20
Américaines et internationales	24,56	23,50
Titres à revenu fixe	<u>59,20</u>	<u>49,30</u>
	<u><u>100,00</u></u>	<u><u>100,00</u></u>

Principales hypothèses

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par le Barreau du Québec pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et le coût des prestations sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,15	5,75
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	5,75	5,75
Taux de rendement prévu des actifs	5,15	5,15
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2012

9 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Composantes des coûts constatés dans l'exercice

Les composantes des coûts constatés au titre des prestations constituées de l'exercice se présentent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Coût de l'employeur pour le service courant	1 391 200	1 154 400
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées	2 204 400	2 136 400
Rendement réel des actifs des régimes	(3 015 100)	(2 196 200)
Modifications au régime	41 700	900
Pertes actuarielles sur les obligations au titre des prestations constituées	<u>2 903 100</u>	<u>1 365 100</u>
Coût avant ajustement pour tenir compte de la nature à long terme des coûts constatés	3 525 300	2 460 600
Différence entre les rendements prévus et réels sur les actifs des régimes	1 310 300	548 100
Différence entre la perte actuarielle constatée pour l'exercice et le montant réel du gain actuariel sur les obligations au titre des prestations constituées	<u>(2 794 800)</u>	<u>(1 272 300)</u>
Différence entre l'amortissement du coût des services passés pour l'exercice et les modifications effectuées des régimes pour l'exercice	16 400	57 100
Amortissement de l'actif transitoire	<u>(52 200)</u>	<u>(52 200)</u>
Coût constaté de l'exercice	<u>2 005 000</u>	<u>1 741 300</u>
Quote-part du Barreau du Québec – École du Barreau inscrite à titre de charges de retraite	<u>92 801</u>	<u>268 789</u>

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des régimes de retraite pour l'exercice terminé le 31 mai 2012 s'est chiffré à 236 703 \$ (299 899 \$ au 31 mai 2011).

10 - ENGAGEMENTS

L'École du Barreau s'est engagée à verser une somme de 1 368 693 \$ pour des locaux à Ottawa, à Sherbrooke et à Québec, conjointement avec le Fonds général du Barreau du Québec pour les locaux de l'école de Québec (78,8 % du total du contrat de location), plus une quote-part de l'augmentation des frais de fonctionnement pour les locaux de Sherbrooke et les locaux de l'école de Québec en vertu de contrats de location échéant le 31 août 2013, le 31 décembre 2014 et le 30 septembre 2016. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 417 528 \$ en 2013, à 355 120 \$ en 2014, à 290 433 \$ en 2015, à 229 209 \$ en 2016 et à 76 403 \$ en 2017.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2012

11 - REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Revenus d'intérêts et de dividendes		
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 183	5 088
Actifs financiers disponibles à la vente	16 927	50 824
Gains réalisés sur les placements disponibles à la vente	<u>23 824</u>	<u>97 595</u>
	<u><u>50 934</u></u>	<u><u>153 507</u></u>

12 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'École du Barreau est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'École du Barreau.

L'École du Barreau ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'École du Barreau est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de change

L'École du Barreau est exposée au risque de change en raison de placements dans un fonds commun d'actions mondiales. Au 31 mai 2011, les actifs financiers libellés en devises totalisaient 183 524 \$. Le fonds commun d'actions mondiales expose indirectement l'École du Barreau au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

La quote-part des bons du Trésor, des obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes et la quote-part des créances hypothécaires canadiennes portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'École du Barreau au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Certaines obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes incluses dans la quote-part des bons du Trésor, des obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes portent intérêt à taux variable et exposent donc l'École du Barreau à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2012

12 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

La quote-part de fonds communs de placement en obligations canadiennes expose indirectement l'École du Barreau au risque de taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'École du Barreau ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

L'École du Barreau n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'École du Barreau exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'École du Barreau est exposée :

– Créances diverses :

Le risque de crédit de l'École du Barreau provient principalement des créances diverses. L'École du Barreau n'exige pas de garantie de ses clients. De plus, le solde des créances diverses est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'École du Barreau aux créances douteuses n'est pas importante.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers fluctuent en fonction des variations des prix du marché. L'École du Barreau est exposée à l'autre risque de prix en raison des placements dans des fonds communs d'actions canadiennes et des fonds communs d'actions mondiales.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. L'École du Barreau établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

13 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'École du Barreau sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'École du Barreau gère son capital principalement au moyen de subventions gouvernementales, de frais d'admission et d'inscription, et de droits de scolarité.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2012

13 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL (suite)

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'École du Barreau peut être amenée à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'École du Barreau n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

Barreau du Québec – École du Barreau

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mai 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
AUTRES REVENUS		
Redevances	57 984	93 138
Revenus d'examens – avocats français	25 598	38 714
Revenus d'examens – avocats canadiens	40 048	
Centre d'accès à l'information juridique	20 000	
Revenus accessoires aux frais de scolarité	31 753	28 674
Autres	11 775	11 512
	<u>187 158</u>	<u>172 038</u>
DIRECTION DE LA FORMATION		
Direction		
Traitements et charges sociales	508 538	527 989
Charges locatives et frais d'occupation	64 115	57 194
Frais de déplacement et de séjour	5 831	5 040
Entretien, réparations et déménagement	1 158	8 116
Fournitures de bureau	3 880	8 356
Frais postaux	4 128	3 306
Télécommunications	2 808	2 720
Publicité	20 550	3 783
Honoraires	27 313	85 943
Intérêts et frais bancaires	63 471	74 711
Impression	765	8 633
Cotisations	2 416	1 080
Frais divers	34 520	29 645
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et des logiciels	56 217	44 928
	<u>795 710</u>	<u>861 444</u>
SERVICE DU PROGRAMME ET DES ÉVALUATIONS		
Direction		
Traitements et charges sociales	353 256	283 044
Charges locatives et frais d'occupation	51 007	42 573
Frais de déplacement et de séjour	3 415	4 899
Entretien et réparations	2 708	1 064
Fournitures de bureau	1 839	6 335
Frais postaux	3 163	2 988
Télécommunications	3 514	2 360
Documentation aux étudiants	486 619	478 827
Cotisations	5 334	2 161
Frais divers	3 045	2 046
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	2 285	3 354
	<u>916 185</u>	<u>829 651</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mai 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Personnel pédagogique		
Rédaction et relecture	261 252	213 444
Enseignement	2 682 911	2 345 953
Formation des professeurs	30 013	57 279
	<u>2 974 176</u>	<u>2 616 676</u>
Évaluations		
Préparation et traduction	77 531	60 921
Tenue des séances	107 290	93 586
Correction et révision	256 706	216 043
Rencontres post-évaluations	99 464	93 922
	<u>540 991</u>	<u>464 472</u>
	<u>4 431 352</u>	<u>3 910 799</u>
<i>SERVICE DU STAGE ET DES ACTIVITÉS ÉTUDIANTES</i>		
Traitements et charges sociales	69 054	148 016
Charges locatives et frais d'occupation	21 072	55 574
Frais de déplacement et de séjour	4 079	
Entretien et réparations	90	
Fournitures de bureau	2 858	2 262
Frais postaux	1 094	871
Télécommunications	1 469	1 144
Impression	48	
Honoraires de consultants	74 782	67 762
Activités des étudiants	36 627	31 887
Promotion et représentation	711	
Stages internationaux	248 876	202 071
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	3 072	2 977
	<u>463 832</u>	<u>512 564</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mai 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
<i>CENTRE DE MONTRÉAL</i>		
Traitements et charges sociales	420 119	422 893
Charges locatives et frais d'occupation, incluant un montant de 43 045 \$ (40 647 \$ en 2011) d'amortissement d'aménagement des locaux	375 933	379 454
Frais de voyage	1 935	656
Location d'équipement	3 294	
Entretien et réparations	1 165	13 879
Fournitures de bureau	6 907	7 499
Frais postaux	4 477	4 842
Télécommunications	4 474	1 959
Cotisations	4 352	3 667
Impression	8 272	431
Frais divers	2 053	71
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et de téléphonie	<u>22 711</u>	<u>47 290</u>
	<u>855 692</u>	<u>882 641</u>
<i>CENTRE DE QUÉBEC</i>		
Traitements et charges sociales	312 718	297 498
Charges locatives	235 691	269 733
Frais de voyage	4 954	2 982
Location d'équipement	3 124	1 127
Entretien et réparations	2 897	3 159
Fournitures de bureau	8 921	6 415
Frais postaux	1 299	1 202
Télécommunications	9 458	8 920
Sécurité	1 057	1 046
Cotisations et formation	2 279	2 161
Frais divers	2 605	1 011
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et de téléphonie	19 449	14 734
Amortissement d'aménagement des locaux	<u>16 294</u>	<u>15 561</u>
	<u>620 746</u>	<u>625 549</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mai 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
<i>CENTRE D'OTTAWA</i>		
Traitements et charges sociales	185 883	174 674
Charges locatives	79 349	69 712
Frais de voyage	1 607	57
Location d'équipement	588	
Fournitures de bureau	2 414	5 116
Frais postaux		3 170
Télécommunications	5 364	5 364
Cotisations et formation	2 262	2 144
Frais divers	2 004	3 092
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	4 346	3 730
	<u>283 817</u>	<u>267 059</u>
<i>CENTRE DE SHERBROOKE</i>		
Traitements et charges sociales	280 056	230 489
Charges locatives	115 526	111 774
Frais de voyage	2 174	4 351
Location d'équipement	2 764	915
Entretien, réparations et déménagement	17 761	17 358
Fournitures de bureau	4 475	4 416
Frais postaux	1 244	1 682
Télécommunications	13 259	13 059
Impression	4 290	4 157
Sécurité	211	211
Cotisations et formation	2 262	2 144
Frais divers	5 665	1 484
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et de téléphonie	25 140	23 715
Amortissement d'aménagement des locaux	31 861	31 861
	<u>506 688</u>	<u>447 616</u>
<i>FRAIS GÉNÉRAUX DU FONDS GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC</i>		
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	<u>414 969</u>	<u>423 195</u>
<i>COMITÉS</i>		
Honoraires	61 666	55 369
Frais de déplacement et de séjour	20 483	24 854
Frais divers	694	1 142
	<u>82 843</u>	<u>81 365</u>

Barreau du Québec – École du Barreau
Renseignements supplémentaires
 pour l'exercice terminé le 31 mai 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
PROJETS		
Volume hors série		2 440
Vidéo		147 736
Positionnement international (mission)	25 337	
Site Internet et système de gestion	232 996	
Plan de positionnement stratégique	99 212	116 444
Projet pilote en arbitrage international		11 689
	<u>357 545</u>	<u>278 309</u>